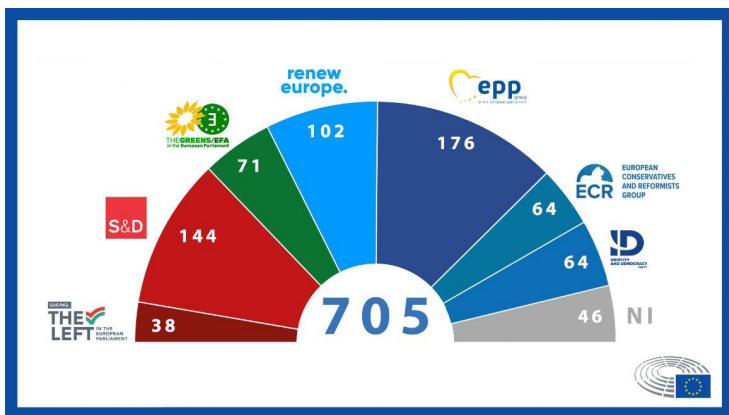


Elections Européennes 2024

1. Enjeux politiques des élections

Du 6 au 9 juin 2024 auront lieu les élections du Parlement européen dans les 27 pays membres de l'Union Européenne. En France, les 8 et 9 juin, les Français éliront les représentants français au Parlement Européen. Sur les 720 députés européens, 81 représenteront la France, soit 2 de plus que sur la mandature en cours. Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union Européenne et partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union Européenne. C'est également le Parlement Européen qui élit le ou la président-e de la Commission. La Présidente actuelle, Ursula von der Leyen a déjà officialisé sa candidature pour un second mandat.

Le parlement actuel est ainsi constitué :



Concernant les députés représentant la France, ils sont ainsi répartis :

- Rassemblement national (Groupe ID) : 23 députés
- Renaissance (Groupe Renew Europe) : 23 députés
- Les écologistes (Groupe The Green/EPA) : 13 députés
- Les Républicains (Groupe EPP) : 8 députés
- La France Insoumise (Groupe The Left) : 6 députés
- Parti Socialiste (Groupe S&D) : 6 députés



Elections européennes 2024

Note – avril 2024

Les députés français du Parlement européen sont élus au scrutin proportionnel pluri nominal avec listes fermées et seuil électoral de 5 % des suffrages exprimés dans une unique circonscription nationale. En cela, il n'y a pas de deuxième tour et toutes les listes qui n'atteignent pas 5% n'obtiennent aucun siège. Les principaux partis ont annoncé leurs listes. Les têtes de listes des différentes listes sont les suivants :

- Parti communiste : Léon Deffontaines
- France Insoumise : Manon Aubry
- Les écologistes : Marie Toussaint
- Parti Socialiste/Place Publique : Raphaël Glucksmann
- Renaissance : Valérie Hayer
- Les Républicains : François Xavier Bellamy
- Rassemblement National : Jordan Bardella
- Reconquête : Marion Maréchal

Ces élections se déroulent dans un contexte géopolitique spécifique avec notamment :

- Une cristallisation autour des enjeux d'agriculture et d'environnement après de fortes manifestations en début d'année partout en Europe ;
- Un contexte de guerre en Ukraine qui pose la question du rôle de l'Union Européenne et la candidature à l'Ukraine pour intégrer l'Union Européenne.

Si les projections sont difficiles à établir compte tenu du fait que ces élections se déroulent dans 27 pays simultanément, les observations politiques indiquent un renforcement de l'extrême-droite lors de ces élections, notamment en France, ainsi qu'un risque de forte abstention.

2. Enjeux des élections pour les associations

A. Des élections dans un contexte de reconnaissance de l'ESS en Europe

La mandature 2019-2024 a vu le commissaire européen responsable de l'emploi et des droits sociaux Nicolas Schmit, en charge de l'Economie Sociale et Solidaire poser les jalons du développement de l'ESS dans l'Union Européenne. La commission européenne a ainsi adopté un plan d'action pour l'économie sociale articulé autour de 3 piliers et 60 actions :

1. Créer les conditions favorables à l'ESS, notamment en permettant un cadre législatif favorable ;
2. Faire croître l'ESS dans le marché intérieur ;
3. Améliorer la reconnaissance de l'ESS.



Elections européennes 2024

Note – avril 2024

C'est sur ce premier axe que le Parlement européen s'est prononcé en faveur de la création d'un statut d'associations transfrontalière européenne. Ce vote est une étape importante pour les associations dans la mesure où il pose les bases de la création d'un statut d'association européenne pour la première fois et qu'il vise notamment à reconnaître des modèles non lucratifs au sein de l'UE.

En outre, ce statut permettra de lever des barrières pour les associations souhaitant réaliser des activités dans plusieurs pays de l'UE.

B. Un enjeu autour de la place de la société civile organisée en Europe

L'Europe fait aujourd'hui face à une crise démocratique majeure. De plus en plus de pays membres de l'Union Européenne sont confrontés à un recul démocratique global en matière de libertés publiques. Ce recul se constate au sein des états membres comme le montre le rapport Civic Space Watch du Forum Civique Européen.

Ces pressions pèsent sur les acteurs de la société civile organisée qui doit faire face à de nouvelles lois de plus en plus restrictives en matière de liberté, d'agressions, de procédures baillons... Dans ce contexte, les associations ne sont pas en reste. Elles sont constamment attaquées et empêchées dans leurs actions. Le cas français illustre d'une dégradation sans précédent des libertés associatives. Là où la loi 1901 qui encadre le droit des associations avait une visée extrêmement libérale, le contrat d'engagement républicain est venu remettre en cause ces libertés en contrôlant les associations qui percevaient des subventions.

Pourtant, au-delà de ces dégradations des libertés associatives au niveau national, on constate une reprise de cette tendance dans les institutions européennes. Ainsi, dans la continuité du Qatargate, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'ingérence étrangère visant à contrôler davantage les ONG. Cette résolution s'inscrit dans un contexte global qui vise à contrôler systématiquement l'ensemble de la société civile organisée du fait de dérives marginales. Cette tendance de fond qui se consolide partout en Europe est un obstacle central à l'émergence d'un dialogue civil clair et consolidé.



Elections européennes 2024
Note – avril 2024

3. Plaidoyer du Mouvement associatif

A. Renforcer la place des associations et le dialogue civil en Europe

1. Reconnaître le dialogue civil comme un élément essentiel de la démocratie participative européenne

L'Union Européenne fait face à un contexte de défiance envers nos institutions et de tension démocratique sans précédents. Les associations et l'ensemble des acteurs de la société civile organisée qui constituent des corps intermédiaires sont une forme de refuge pour les citoyens qui s'y engagent pour agir indépendamment des institutions politiques classiques. Ces structures de la société civile organisée développent une expertise ainsi qu'une proximité avec les citoyens de l'Union, notamment avec les plus précaires. Ce rôle de médiation entre les pouvoirs publics et les citoyens n'est pas suffisamment reconnu au sein de l'Union Européenne pour contribuer à l'émergence d'un véritable dialogue civil. Partant de ce constat, Le Mouvement associatif a signé le manifeste de Civil Society Europe *Pour un meilleur espace civique et un meilleur dialogue civil*. Renforcer le dialogue civil permet d'assurer un processus de décision qui implique l'ensemble des parties prenantes sur les différentes politiques. Cela permet également d'assurer davantage de transparence dans les décisions prises. Le dialogue civil permet enfin de répondre à l'urgence démocratique en impliquant davantage les citoyens qui s'engagent au quotidien pour l'intérêt général dans les associations.

Propositions :

- **Contribuer à un financement de la société civile organisée qui soit en adéquation avec les ambitions démocratiques de l'Union Européenne**
- **Inclure les associations et les acteurs de la société civile dans la définition des priorités de la politique de cohésion de l'union européenne et des financements européens**
- **Créer des espaces de dialogue et de co-construction entre les pouvoirs publics et les associations/société civile**

2. Défendre les libertés associatives en Europe

On observe une dégradation des libertés publiques au cœur de l'Union Européenne et qui s'étend aux associations. Cette dégradation de l'Etat de droit s'opère de différentes manières au sein des pays de l'UE. Comme le rappelle l'article 2 du Traité de l'Union Européenne, l'UE est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. En ce sens, elle a un rôle à jouer quant à la dégradation des libertés publiques en son sein.



Elections européennes 2024

Note – avril 2024

Ainsi, comme le montre la situation française où le Contrat d'Engagement Républicain a très largement contribué à dégrader les libertés associatives en France, ce sujet concerne aujourd'hui l'ensemble des pays européens. L'Union Européenne doit jouer un rôle protecteur par rapport à la société civile tout en veillant à ce que cette tendance globale de remise en cause des libertés associatives ne s'immisce pas au sein même des institutions européennes.

Propositions :

- Garantir un environnement sûr et favorable aux associations en Europe**
- Développer un cadre européen protecteur pour les militants de la société civile**

B. Faciliter l'accès des associations aux financements européens

Les financements européens représentent une opportunité de financement non-négligeable pour les associations. Cependant la lourdeur administrative, la complexité du suivi de la mise en œuvre des projets, des audits, et les risques financiers que représentent ces financements en termes de trésorerie, limitent et contraignent l'accès des associations, et notamment des petites et moyennes associations, aux financements européens. Cette complexité restreint donc la capacité d'action et la participation des associations à l'accomplissement des objectifs de la politique de cohésion de l'Union européenne. Dans un même temps, les associations ont prouvé à de nombreuses reprises leur capacité à répondre aux crises sociales et environnementales, via leur capacité d'innovation et leur ancrage territorial. Il est donc nécessaire simplifier et de faciliter l'accès des associations aux financements européens.

Propositions :

- Mener une réforme de simplification administrative ambitieuse et uniformiser et alléger les audits : afin de garantir l'accès aux financements européens à l'ensemble des associations, et de redonner aux porteurs de projets le temps de se consacrer au développement de leur projet, plutôt qu'aux impératifs de gestions/administratifs**
- Mettre en place une politique de formation des porteurs de projets et d'accompagnement pour le suivi et la mise en œuvre de projets financés par des fonds européens**



Elections européennes 2024
Note – avril 2024

C. Reconnaître les spécificités du modèle associatif et de l'économie sociale et solidaire en Europe

La mandature 2019-2024 a vu le commissaire européen responsable de l'emploi et des droits sociaux Nicolas Schmit, en charge de l'Economie Sociale et Solidaire poser les jalons du développement de l'ESS dans l'Union Européenne. La commission européenne a ainsi adopté un plan d'action pour l'économie sociale débouchant sur des avancées importantes dans la reconnaissance des modèles de l'économie sociale et solidaire en Europe et plus spécifiquement du modèle associatif. Nous nous réjouissons de cette première étape vers la reconnaissance au niveau européen du potentiel que représentent les associations et l'économie sociale et solidaire – ESS - pour répondre aux défis majeurs auxquels nous faisons face, pour renforcer la démocratie européenne et pour assurer une transition juste, durable et inclusive. L'adoption de la directive relative à la création d'un statut d'association transfrontalière européenne au Parlement en mars dernier s'inscrit totalement dans cette continuité. Il s'agit d'un point important qu'il conviendra de finaliser qui permet de poser les bases de la création d'un statut européen d'association en Europe tout en reconnaissant une caractéristique centrale des associations qui est la non-lucrativité. Il est aujourd'hui essentiel de poursuivre en ce sens pour sécuriser les spécificités du modèle non-lucratif, au regard de leurs activités économiques ou non-économiques.

Propositions :

- Finaliser la création d'un statut d'association transfrontalière européenne
- Porter politiquement les spécificités du modèle non lucratif français au niveau européen et particulièrement, notamment au regard du droit de la concurrence) pour consolider la subvention
- Poursuivre et développer la mise en place du plan d'action pour l'économie sociale

D. Renforcer les transitions au sein de la société et pour les acteurs associatifs

Les associations, tout comme tous les secteurs, sont confrontées à des enjeux de transitions structurelles. Il est donc essentiel de les accompagner adéquatement afin qu'elles ne restent pas en marge des changements nécessaires. La pandémie a précipité une transition numérique pour de nombreuses associations, mais rétrospectivement, cette étape a souvent manqué d'une réflexion stratégique véritable. Ces structures ont souvent adopté de nouveaux outils par pragmatisme plutôt que par adhésion réelle.



Elections européennes 2024

Note – avril 2024

De même, les conséquences du réchauffement climatique doivent être anticipées et réfléchies par les associations afin qu'elles ne se retrouvent pas à subir de nouvelles transitions structurelles. Il est donc essentiel que l'Union Européenne mette en œuvre de manière très concrète les avancées du Green Deal, en veillant à ce que les questions écologiques ne soient pas traitées de manière dissociée des questions sociales. Les associations, qui œuvrent notamment pour l'intérêt général et qui proposent un modèle non lucratif, ont un rôle central à jouer dans cette transition. Cela implique à la fois un changement des pratiques du secteur et la valorisation des acteurs de l'économie sociale proposant des modèles alternatifs à l'économie marchande.

Propositions :

- **Renforcer la transition écologique des associations en s'appuyant sur les avancées du Green Deal**
- **Renforcer les compétences numériques des associations et leur donner les moyens de défendre leurs intérêts numériques et de produire de la connaissance commune.**

Alors que l'Europe doit avoir un positionnement stratégique important sur les questions démocratiques, sociales et environnementales, il est essentiel qu'elle s'appuie davantage sur les associations qui portent ces enjeux de manière concrète. Les associations jouent un rôle essentiel en Europe en tant qu'émanation citoyenne, espaces démocratiques d'action quotidienne, initiatrices de projets innovants répondant aux besoins, et facilitateurs de dialogue entre les niveaux local et global.

Le Mouvement associatif s'est largement mobilisé sur les questions européennes lors de la grande rencontre *Droit de cité, faire association en Europe*. A ce titre, les éléments récapitulatifs de cette journée sont à retrouver dans le numéro du magazine LVA dédié.

Le Mouvement associatif tient également à souligner que ses membres portent également un plaidoyer sectoriel. A ce titre, nous retrouvons sur le site internet du Mouvement associatif un renvoi vers les différents plaidoyers qu'ils défendent pour ces élections.



Elections européennes 2024
Note – avril 2024

Le Mouvement associatif est également membre direct ou non de diverses organisations qui promeuvent la place des associations et de la société civile organisée. A ce titre, il souscrit également au plaidoyer de ces différentes organisations :

- Civil Society Europe
- ESS France
- Forum Civique Européen
- Pacte du Pouvoir de Vivre
- Social Economy Europe
- Social Good Accelerator

Contacts :

- Mickaël Huet, Délégué général : mhuet@lemouvementassociatif.org
- David Ratinaud, Responsable plaidoyer : dratinaud@lemouvementassociatif.org
- Fula Mesika, Responsable Communication : fmesika@lemouvementassociatif.org